

41. En Amérique Latine, nous sommes encouragés par les progrès qui ont été réalisés sur la voie de véritables réformes économiques et en matière d'intégration régionale. Nous nous félicitons des discussions en cours sur le fonds d'investissement multilatéral dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques, qui contribue, avec d'autres efforts, à créer un climat favorable pour les investissements directs, la libéralisation du commerce et le rapatriement des capitaux.

42. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du renforcement de la stratégie de la dette. Quelques pays ont déjà bénéficié de la combinaison de mesures d'ajustement strictes avec des réductions de dette bancaire ou des mesures équivalentes. Nous encourageons les autres pays lourdement endettés vis-à-vis des banques à négocier des accords similaires.

43. Nous prenons note :

a) de l'accord conclu, au sein du Club de Paris, sur la réduction de la dette ou des mesures équivalentes pour la Pologne et l'Egypte, qui devraient être considérées comme des cas exceptionnels ;

b) de l'examen, au sein du Club de Paris et au cas par cas, de la situation particulière de quelques pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

44. Les pays les plus pauvres et les plus endettés ont besoin de conditions très particulières. Nous reconnaissons que ces pays ont besoin de mesures additionnelles d'allégement de la dette au cas par cas, allant bien au-delà des allègements accordés dans le cadre du traitement de Toronto. Nous lançons donc un appel au Club de Paris pour qu'il poursuive les discussions sur la meilleure manière de mettre en oeuvre ces mesures rapidement.